

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Mission permanente auprès des Nations Unies



**SOIXANTE-DIX-HUITIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

SIXIEME COMMISSION

Point 78 :Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Intervention de

Madame Mariam Sao

Conseillère

DECLARATION:

New York, le 20 octobre 2023

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le mouvement des Non-alignés, le Groupe Africain et le Groupe des 77 et la Chine.

Nous saluons l'ensemble des membres de la Division de la Codification du Bureau des Affaires Juridiques, pour avoir su démontrer leur capacité d'adaptation dans diverses tâches comprenant notamment l'organisation et la conduite du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, des cours régionaux de droit international, l'élaboration et la publication de la documentation, la conception et l'enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et du site Web du Programme d'assistance.

Ma délégation exprime également sa gratitude aux membres du Comité consultatif du Programme d'assistance et de son président, S.E. Harold Adlai Agyeman, Représentant permanent du Ghana auprès des Nations Unies, pour leur engagement et leur soutien continu au programme et à son succès.

Monsieur le Président,

L'enseignement, la diffusion et la compréhension du droit international constitue l'un des principaux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le droit international, tels qu'ils sont exposés dans la résolution 44/23 du 17 novembre 1989.

Le Programme d'assistance constitue, de ce fait un moyen efficace de renforcer la paix et la sécurité internationales et promouvoir les relations amicales et la coopération entre les États grâce à la diffusion du droit international.

Plus de Cinquante-cinq ans après sa création, le Programme continue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU en formant des générations de spécialistes, en particulier ceux des pays en développement, dans le domaine du droit international.

Ma délégation est d'avis que le programme reste déterminant dans le renforcement de l'état de droit, de la paix et de la sécurité internationale et dans la promotion des relations amicales et la coopération entre les Etats. Grâce au Programme d'assistance, des générations de praticiens, juristes, juges et diplomates du monde entier, ont pu améliorer leur compréhension et approfondir leur connaissance du droit international.

Monsieur le Président,

Le droit international demeure prépondérant dans l'enseignement des disciplines juridiques de toutes les universités, dès lors les États doivent déployer des efforts sur le plan bilatéral et multilatéral pour fournir une assistance et un soutien accru au Programme et intensifier leurs activités contribuant à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international, notamment celles qui présentent un intérêt particulier pour les ressortissants de pays en développement.

La participation aux cours et séminaires du Programme d'assistance favorise l'échange de points de vue, le partage d'expériences et l'amélioration du dialogue et de la compréhension interculturels.

Ma délégation note avec satisfaction la tenue en personne du Programme de bourses à La Haye du 3 juillet au 4 août 2023, avec la participation de 21 participants, dont 11 femmes.

Mon pays, la Mauritanie a bénéficié de cette formation en ma personne, et a pu acquérir plus de connaissance et de savoir et participer à des exercices de simulation de plaidoirie.

Toutefois ma délégation estime qu'il devrait y avoir plus de diversité géographique des enseignants représentés aux cours, notamment ceux en provenance de la région Afrique.

En conclusion, ma délégation réitère son engagement envers le Programme d'assistance et exhorte tous les États membres à veiller à ce que les activités du Programme soient correctement financées par le budget ordinaire et d'autres contributions volontaires. Il est essentiel de garantir le financement continu du programme, compte tenu de son importance pour assurer une large diffusion du droit international.

Je vous remercie.